

Projet d'établissement DIME Les Rives du Lot

Le plan du projet d'établissement

Table des matières

Glossaire	3
1. Introduction	5
2. Identité de l'établissement.....	7
2.1. L'établissement gestionnaire	7
2.2. Le DIME « Les Rives du Lot »	8
• Agrément et mission de l'établissement	10
• Les personnes accueillies	11
3. Des valeurs communes déclinées en fonction de chacun	12
3.1. Les familles	12
3.2. Le CVS.....	13
3.3. Bienveillance et éthique	14
3.4. La pair-aidance	16
3.5. L'autodétermination	17
3.6. La commission menu.....	18
3.7. Communiquons ensemble	18
3.8. Désaccords possibles	20
4. Le projet personnalisé d'accompagnement	20
5. Le plateau technique.....	22
5.1. Le pôle d'accueils de jour.....	22
➤ Le site des 3 Ponts	22
➤ Le site du Landié	22
➤ Le processus d'admission.....	23
➤ Le fonctionnement et les objectifs.....	24
➤ Le pôle scolarité	26
➤ Le pôle orientation.....	26
5.2. Les accueils de nuit	32
5.3. La scolarisation et l'inclusion.....	35
5.4. Les UEMA	36

➤ Principes	36
➤ La finalité de l'UEMA	38
➤ « L'après » UEMA	39
5.5. La classe externalisée de Bias	39
➤ Principes	39
➤ Objectifs de la classe externalisée	40
5.6. SESSAD TSA.....	42
➤ Principes	42
➤ Les objectifs principaux	43
6. Le projet sportif	44
7. Le projet médical et paramédical	46
8. Les ressources mobilisées.....	48
8.1. La formation des professionnels.....	48
8.2. L'organigramme	50
8.3. Les services généraux et administratifs	51
8.4. La démarche qualité	51
8.5. La Qualité de vie au Travail	55
9. Conclusion.....	56
Annexes	58

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education Enfant Handicapé

ALGEEI : Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des services Sociaux et Médico-sociaux

ARS : Agence Régionale de Santé

CDAPH : Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DIME : Dispositif Intégré Médico Educatif

ESAT : Etablissement Social d'Aide par le Travail

FO : Foyer Occupationnel

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

HANDEO : Le réseau Handéo, ce sont des organismes et services labellisés et certifiés. Fondés sur des référentiels

HAS : Haute Autorité de la Santé

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

RBPP : Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles

SEES : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

SERAFIN PH : Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD TSA : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Troubles du Spectre de l'Autisme

SIPFPRO : Section d'Initiation et de Première

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme



Ce logo a été créé par les jeunes en 2019

1. Introduction

Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dirigé vers l'autonomie afin de la rendre la plus libre possible dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa citoyenneté.

Le principe de la société inclusive est posé dans la loi de 2005 pour l'égalité de droits et des chances. L'objectif d'une société inclusive devient l'engagement de tous. Bien que cet objectif soit un défi pour toute personne en situation de handicap, ses proches et les aidants, les professionnels se doivent de tout mettre en œuvre pour y tendre le plus possible. Cela suppose de penser autrement les accompagnements et de proposer des solutions multimodales, multiformes construites autour d'un parcours cohérent.

L'établissement Les Rives du Lot, organisé en Dispositif (DIME), s'engage dans une démarche d'ouverture tout en maintenant un environnement à la fois sécurisant et sécurisé pour les jeunes accompagnés et leurs familles. Cet engagement repose sur la collaboration active de tous les acteurs, un élément essentiel pour promouvoir l'autonomie des jeunes et favoriser leur accès à une plus grande liberté.

Les Rives du Lot offre une palette variée de modalités d'accompagnement, conçues pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune. En coordination étroite, tous les sites de l'établissement travaillent à garantir aux familles une prise en charge sur mesure. Cette collaboration permet d'assurer une continuité d'accompagnement tout au long du parcours de vie, avec des services adaptés aux évolutions de chaque situation.

La diversité des options d'accompagnement vise ainsi à offrir une réponse complète et cohérente aux jeunes et à leurs familles, afin de créer un environnement structurant et sécurisant où les jeunes peuvent évoluer et acquérir de nouvelles compétences.

En quête d'une amélioration constante de ses pratiques, l'association ALGEEI via l'établissement Les Rives du Lot s'inscrit dans une démarche de certification autisme (obtenue une première fois en 2022 jusqu'en 2025). Cette démarche garantit aux jeunes, aux familles et aux partenaires une qualité d'accompagnement conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Cette certification témoigne de l'engagement de l'association et de l'établissement à offrir un suivi adapté aux spécificités des jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme, avec des pratiques fondées sur une compréhension approfondie de leurs besoins spécifiques.

Pour concevoir un accompagnement véritablement adapté, il est essentiel de partir des familles et de procéder à une évaluation précise des particularités cognitives de chaque jeune. Cette évaluation permet de comprendre la logique de fonctionnement du jeune, qui sera ensuite le socle sur lequel s'appuiera le projet éducatif et pédagogique personnalisé.

Contrairement à certaines méthodes éducatives classiques, qui supposent souvent une certaine capacité d'adaptation des jeunes, l'établissement Les Rives du Lot adopte une approche centrée sur l'adaptation des méthodes pédagogiques et de l'environnement aux spécificités de chaque jeune. En effet, les difficultés d'adaptation et le mode de pensée singulier de certains jeunes ne permettent pas toujours l'utilisation des méthodes standards. Ainsi, ce sont les méthodes d'accompagnement et le cadre de vie qui s'ajustent aux jeunes et non l'inverse. Cette flexibilité permet de répondre aux besoins individuels et de soutenir le développement personnel et social de chaque jeune.

Grâce à cette démarche d'accompagnement personnalisé, l'établissement Les Rives du Lot vise à offrir aux jeunes les outils pour progresser vers une autonomie accrue. La coopération entre les différents professionnels, les familles et les jeunes eux-mêmes est au cœur de cette réussite. En fournissant un espace sécurisant, respectueux et adaptable, l'établissement permet aux jeunes d'évoluer sereinement et de s'épanouir dans un cadre rassurant, où chaque avancée est célébrée comme une nouvelle étape vers la liberté et l'épanouissement personnel.

De chaque spécificité cognitive, découle une stratégie d'apprentissage

2. Identité de l'établissement

2.1. L'établissement gestionnaire

Le Dispositif Intégré Médico Educatif « Les Rives du Lot » est géré par l'Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion dont le siège est à Agen.

Monsieur Daniel PANTEIX, président de l'ALGEEI, tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que la Directrice Générale Magali Dewerdt œuvrent afin de garantir et assurer des valeurs citoyennes aux enfants et adultes en situation de vulnérabilité.

L'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion (ALGEEI) a pour mission dans le respect des principes de laïcité, de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes vulnérables.

Association privée à but non lucratif, l'ALGEEI est responsable devant les pouvoirs publics de la qualité des services qu'elle rend et de la gestion des fonds publics qu'elle perçoit.

Actuellement, nous gérons 36 établissements et services médico-sociaux, tout en mettant en œuvre divers dispositifs tels que la Communauté 360 et la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) en Lot-et-Garonne.

L'A.L.G.E.E.I a pour but (Extrait de l'article 4 de ses statuts) de :

" Promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et d'adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales.

Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux, et médico sociaux en associant les administrations publiques, et les collectivités territoriales, ainsi que les représentants des organismes sociaux.

Dans cet esprit de service public, basé sur les principes de laïcité, elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services. Elle en assure l'organisation, la direction et la gestion conformément au règlement intérieur.

Elle propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux (sanitaires, sociaux et médico sociaux) et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services.

L'ALGEEI est une association qui crée, gère, coordonne des établissements sociaux et médico-sociaux et pilote des projets innovants dans les domaines de l'éducation et de l'insertion. Dans le respect des principes de laïcité, elle garantit un cadre de valeurs aux enfants et adultes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou dans l'emploi. Notre Association place la primauté de la personne accueillie et accompagnée avant toute autre considération. Elle est en évolution permanente pour répondre aux enjeux d'une « société inclusive ». Elle porte ainsi des opérations régionales et nationales en faveur de l'emploi comme DuoDay ou KAPASS dans le cadre de l'accès aux soins.

L'équipe de l'ALGEEI est composée de près de 800 professionnels qui œuvrent à l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables, en s'inscrivant dans les orientations stratégiques du projet associatif :

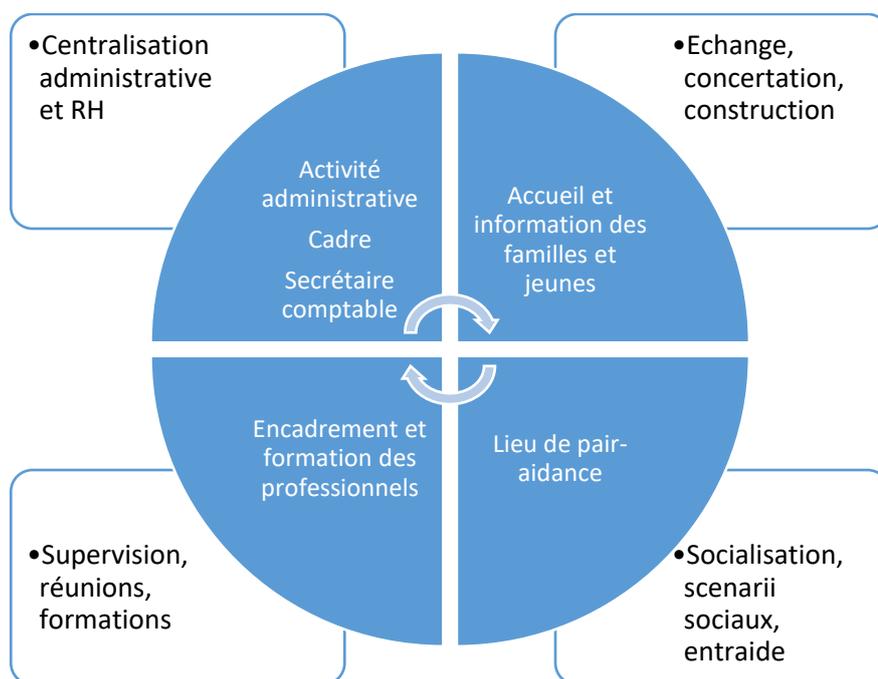
- Assurer l'accès aux droits pour tous dans un environnement en pleine mutation
- S'engager dans une démarche éthique basée sur nos valeurs associatives
- Promouvoir l'autodétermination : la capacité de chaque individu à contrôler sa vie et à faire ses propres choix
- Travailler ensemble pour contribuer à la construction d'un projet sociétal

L'Association et le D.I.M.E Les Rives du Lot s'appuient, pour l'accueil des enfants et adolescents, sur la charte des droits et libertés de l'utilisateur (en annexe).

2.2. Le DIME « Les Rives du Lot »

Conformément aux volontés des politiques publiques et des orientations CPOM de l'association ALGEEI, le DIME Les Rives du Lot, qui est certifié « Services & établissements Autisme » de Cap'Handéo, devait faire glisser des places TSA de l'IME pour ouvrir un SESSAD TSA. Cependant, vu le contexte des jeunes en attente de place en DIME notamment de jeunes TSA, il a été convenu avec l'association et les instances tutélaires de ne pas fermer de places.

En effet, l'objectif principal est de fournir un appui technique, administratif et éducatif à l'ensemble des jeunes accueillis. Tous les services : inclusion scolaire, unités de vie, logistique, administratif, technique, ... sont au service des besoins des personnes accompagnées relevant de l'ensemble des Rives du Lot et des adaptations sont possibles à l'intérieur et à l'extérieur du dispositif selon les besoins.



- **Les accueils de jour :**

- « **Les 3 ponts** » (siège administratif) créé en 1969, se situe, 19 place St Martin, à l'extrémité du bourg de Casseneuil 47440 au confluent du Lot et de la Lède. Il est établi dans un ancien bâtiment scolaire, propriété du département du Lot et Garonne. Cet accueil de jour devra être restructuré voir déménagé afin de répondre aux besoins de mobilité et d'inclusion des jeunes accueillis.

- « **Le Landié** » ouvert en 2006, se situe, avenue de la Gare, à proximité des Etablissements « Maitre Prunille », sur le site de l'ancienne Gare de Casseneuil 47440, l'ALGEEI en est propriétaire

- **Une unité d'hébergement « ACDC »** ouverte en 2012, est située sur la commune de Bias 47300, l'ALGEEI en est propriétaire.

- **Une autre unité d'hébergement « Eysses » impasse Maurice Ravel** ouverte en 2014, est située sur la commune de Villeneuve sur lot 47300, l'ALGEEI en est propriétaire
- Une **Unité d'Enseignement Maternelle Autisme** ouverte en 2016 à l'école Simone Veil à Agen
- Une **Unité d'Enseignement Maternelle Autisme** ouverte en 2023 à l'école Pasteur à Villeneuve sur Lot
- Une **classe externalisée** ouverte en 2019 dans l'école élémentaire de Bias, 20 avenue Serge Dubois 47300 Bias
- Un SESSAD autisme ouvert en mars 2024 sur la commune de Villeneuve sur Lot, villa en location

- **Agrément et mission de l'établissement**

Depuis septembre 2023, l'IME Les Rives du Lot est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 66 jeunes des deux sexes âgés de 3 à 20 ans dont :

- 32 jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne avec ou sans troubles associés,
- 20 jeunes, avec ou sans hébergement, présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- 14 enfants sur les classes maternelles autisme.

Depuis mars 2024, un SESSAD TSA a vu le jour pour 7 puis 9 places (2 places en extension en octobre 2024).

L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement :

Sur la base d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) élaboré en étroite collaboration avec les familles et destiné à répondre aux besoins et aux difficultés de chaque enfant, adolescent et jeune adulte accueilli, l'établissement propose à chacun d'entre eux, un accompagnement éducatif, pédagogique, médical, paramédical et psychologique.

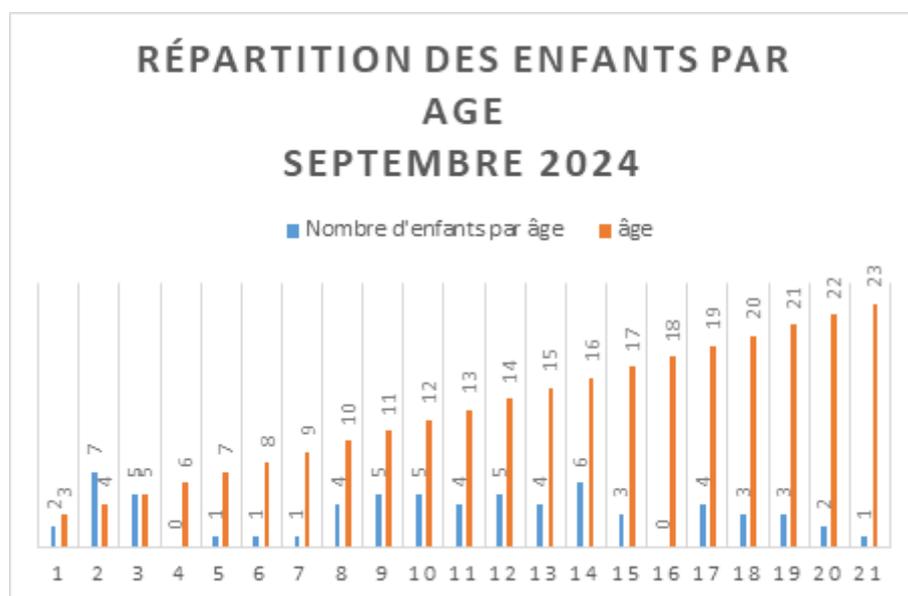
L'évolution de chaque jeune est régulièrement étudiée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, en collaboration avec la famille ou les représentants légaux, afin de proposer

un ajustement du projet, et, si nécessaire, une nouvelle orientation vers un établissement correspondant mieux à ses capacités ou à ses besoins.

- Les personnes accueillies

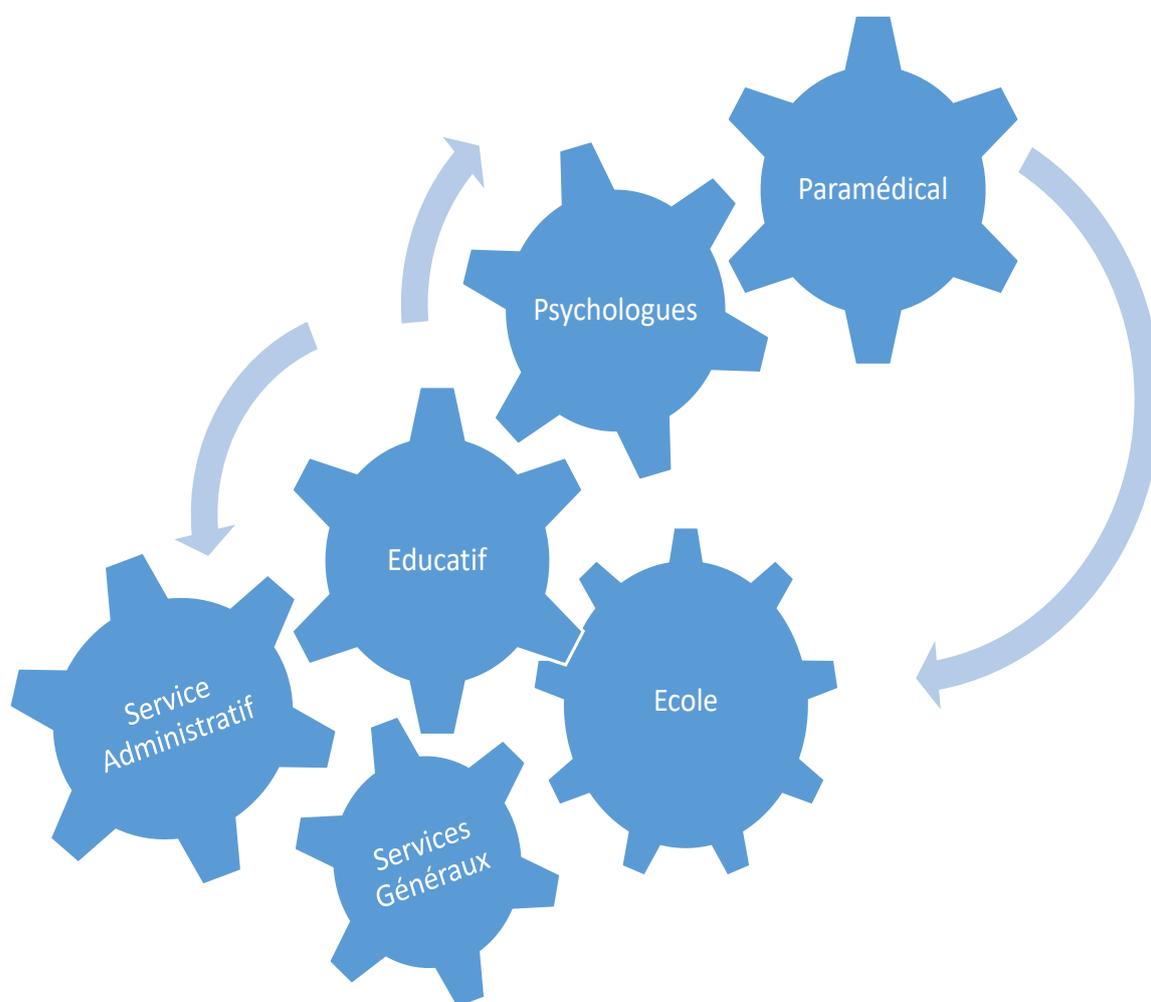
- Répartition des places agréées :

- Sur le site des 3 Ponts : 30 places dédiées au retard mental et 9 places dédiées aux T.S.A
- Sur le site du Landié 14 places dédiées aux T.S.A.
- Sur chaque unité de vie, ACDC et Eysses, 5 places d'internat de semaine afin de répondre de façon appropriée à chaque situation particulière, l'établissement propose **2x5 places d'hébergement modulable** (semaine, partiel, répit estival). Ce service, ouvert **208 jours par an**, intervient en complément des accompagnements de jour.
- Sur l'UEMA : 14 jeunes TSA



Comme l'indique ce tableau, la question de l'orientation post IME est une réelle problématique, c'est pourquoi tous les services, tous les sites s'en font une priorité.

De plus, les besoins des familles pour les jeunes TSA sont tels que nous dépassons notre agrément d'accueil de jeunes TSA afin de répondre au mieux aux besoins.



3. Des valeurs communes déclinées en fonction de chacun

3.1. Les familles

La place des familles demeure un élément de forte attention au sein de l'association et du dispositif. Elles sont associées à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.

Pour garantir aux familles une communication la plus fluide et efficiente possible sur les accompagnements, l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement met en place des moyens de communication individualisés (cahier de liaison, appel téléphonique, rendez-vous, ...).

Les familles sont des experts de leur enfant, l'ensemble de l'équipe s'appuie sur cette expertise pour répondre aux besoins des jeunes en fonction des attentes des familles.

Elles sont saisies de tout fait ou décision relevant de leur autorité.

Les relations avec les familles s'établissent comme un véritable partenariat. L'objectif est de répondre à leurs attentes et les rendre actrices du projet de leur enfant. Leur association est recherchée systématiquement dès l'admission et tout au long de l'accompagnement. Il s'agit de se positionner dans un rôle de guidance et non de substitution en les valorisant et en s'appuyant sur leur savoir-faire.

Trois représentants des familles siègent au Conseil de la vie sociale du dispositif.

3.2. Le CVS

Conformément à la législation, le D.I.M.E. a mis en place un Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) afin de permettre la participation des personnes accompagnées et de leur famille au fonctionnement de l'établissement. Ce conseil se réunit au moins trois fois par an. Il est composé par :

- ❖ Deux administrateurs de l'association
- ❖ -Deux représentants des personnes accompagnées
- ❖ Trois représentants des familles ou des représentants légaux (4 maximum)
- ❖ Deux représentants du personnel
- ❖ -Un représentant de la commune (qui siège avec une voix consultative)
- ❖ La directrice (qui siège avec une voix consultative)

Le président du CVS est élu par les représentants des personnes accompagnées et de leurs familles ou représentants légaux.

Le Conseil de la Vie Sociale a pour mission d'examiner tous les aspects de la vie quotidienne du DIME. Il peut donner son avis et faire des propositions sur différents points :

- ❖ L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement ou du service
- ❖ Les activités de l'établissement, l'animation socio- culturelle et les services thérapeutiques

- ❖ L'ensemble des projets et travaux d'équipement
- ❖ La nature et le prix des services rendus par l'établissement ou le service
- ❖ L'affectation des locaux collectifs
- ❖ L'entretien des locaux
- ❖ Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- ❖ L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Toute famille peut contacter les membres élus du CVS lors de l'admission de l'enfant ou à tout moment.

3.3. Bienveillance et éthique

Le déploiement d'une démarche de questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux revêt un enjeu important au regard des situations d'interventions professionnelles et de la vulnérabilité des personnes bénéficiant des prestations. Aussi le professionnel faisant face à une situation singulière dans laquelle entrent des conflits de valeurs doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective mise en place par la structure pour étayer son positionnement.

Le concept de bienveillance dans le contexte des établissements et services d'accompagnement des personnes vulnérables, notamment dans le secteur médico-social, se distingue par sa dimension préventive et proactive. Elle repose sur une volonté claire d'assurer le bien-être des jeunes accompagnés tout en gardant en permanence à l'esprit les risques liés à la maltraitance.

La bienveillance ne se limite pas à l'absence de maltraitance, mais se caractérise par une démarche d'accompagnement qui prend en compte les besoins, les attentes et les particularités de chaque personne. L'idée est de traiter chaque personne de manière unique, en ajustant les actions et les interventions en fonction de son histoire, de ses désirs, de ses capacités et de ses

vulnérabilités. C'est un accompagnement qui vise à promouvoir de l'autonomie, le respect de la dignité et le bien-être général du jeune accompagné et sa famille.

La bientraitance implique un engagement de l'ensemble des acteurs de l'établissement. Ce n'est pas seulement la responsabilité d'un professionnel ou d'un groupe, mais un projet collectif partagé par tous. Chacun, qu'il soit salarié, membre de la direction, jeune accompagné lui-même ou sa famille, doit participer activement à cette culture de bientraitance. Cela passe par une formation continue, un travail en équipe, un dialogue ouvert et une éthique de bienveillance dans toutes les interactions.

La bientraitance va au-delà de la prévention de la maltraitance. Si l'absence de maltraitance est évidemment un objectif essentiel, la bientraitance implique une vigilance constante pour repérer les signes subtils de mal-être, d'isolement. C'est une démarche proactive qui cherche à prévenir les comportements non bienveillants avant qu'ils ne se manifestent. Cela nécessite de reconnaître les risques de maltraitance, non seulement physiques ou psychologiques, mais aussi institutionnels, relationnels et organisationnels.

La bientraitance ne peut se concrétiser que si elle repose sur une culture de dialogue et de collaboration. Elle implique des échanges réguliers et constructifs entre tous les acteurs du parcours de soin ou d'accompagnement (professionnels, jeunes accompagnés, familles, partenaires). Cette communication favorise la compréhension mutuelle et permet de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins des jeunes accompagnés.

La bientraitance n'est pas un état figé mais un processus dynamique. Elle se construit au quotidien et nécessite une réévaluation continue des pratiques. Il est essentiel de prendre en compte les retours des jeunes accompagnés et des professionnels pour ajuster les pratiques et les structures d'accueil. Cela inclut également la gestion des conflits, la reconnaissance de la souffrance et des limites de chacun.

Plusieurs objectifs sont visés

Assurer un accompagnement respectueux et valorisant : L'objectif est que le jeune accompagné et sa famille se sentent respectés, écoutés et soutenus dans son parcours de vie, qu'il s'agisse d'un parcours de soin, d'une rééducation ou de la gestion de la vie quotidienne.

Prévenir les situations de maltraitance ou de négligence : Identifier les facteurs de risque et intervenir avant qu'une situation difficile n'évolue vers des comportements maltraitants. Cela passe par une vigilance constante sur les dynamiques relationnelles, organisationnelles et institutionnelles.

En garantissant des réponses personnalisées aux besoins du jeune accompagné, la bientraitance permet d'encourager l'autonomie et la participation active des individus à leur parcours de vie.

La bientraitance, loin d'être un simple concept théorique, est devenue une réalité quotidienne au sein du DIME. Elle constitue un cadre éthique et une responsabilité partagée, où l'intérêt supérieur du jeune accompagné est au cœur des préoccupations. Elle implique une vigilance constante, une remise en question des pratiques et un engagement collectif pour garantir une prise en charge qui prévient la maltraitance et favorise le bien-être et le développement des individus.

Ce n'est qu'en cultivant cette approche de manière constante et collective que l'on pourra assurer une qualité de service réellement bientraitante.

3.4. La pair-aidance

La pair-aidance est une approche qui repose sur l'idée fondamentale que les individus ayant vécu des expériences similaires peuvent offrir un soutien significatif et précieux à ceux qui traversent des situations comparables. Cette approche se base sur la reconnaissance de la richesse des savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap et met l'accent sur leur pouvoir d'agir, leur autonomie et leur capacité à participer activement à la construction de leur propre parcours.

Renforcer le pouvoir d’agir des personnes concernées : La pair-aidance permet aux personnes en situation de handicap de prendre davantage de pouvoir sur leur vie en les plaçant au centre de leur parcours d’accompagnement.

En faisant appel à des personnes ayant vécu des expériences similaires, cette approche aide à renforcer l’autonomie et la capacité d’autodétermination. Elle offre un espace où les jeunes accompagnés peuvent échanger sur des solutions pratiques et des stratégies qui ont fonctionné pour d’autres, tout en respectant leur autonomie et leurs choix. Les jeunes de différents groupes s’entraident et cultivent ce relationnel.

Faciliter l’expression des aspirations des personnes accompagnées : L’un des enjeux majeurs de la pair-aidance est de permettre aux personnes en situation de handicap d’exprimer leurs besoins et leurs désirs. Grâce à des échanges avec des pairs, des groupes de paroles instaurés sur le DIME, elles peuvent mieux définir leurs aspirations et être reconnues comme des sujets ayant des droits et des projets de vie. Cette démarche favorise également leur participation active à la conception et à l’adaptation des services proposés.

La *pair-aidance* est un levier puissant pour favoriser l’autonomie, l’inclusion et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Elle offre une approche complémentaire et enrichissante à l’accompagnement traditionnel en valorisant les savoirs vécus et en renforçant le pouvoir d’agir des jeunes accompagnés.

3.5. L’autodétermination

L’autodétermination est la capacité d’un individu à faire des choix et à exercer un contrôle sur sa propre vie. Elle repose sur le respect de ses droits, son autonomie et sa participation active à la société. Ce concept est universel et concerne tous les individus, sans distinction de leurs capacités.

La question de l’autodétermination est aujourd’hui centrale dans les pratiques d’accompagnement des personnes en situation de handicap. Ce droit fondamental est désormais

reconnu comme un facteur essentiel de l'inclusion sociale et du bien-être des individus. Les établissements médico-sociaux sont appelés à repenser leurs modes de fonctionnement pour intégrer cette notion

Promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées dans le dispositif nous questionne et nous permet de repenser nos pratiques institutionnelles et en favorisant une transformation des représentations.

Nous favorisons des espaces de dialogue et de co-construction des projets de vie avec les jeunes accompagnés et de leur famille, en tenant compte de leurs aspirations, besoins et compétences.

3.6. La commission menu

L'objectif d'une commission menu est de faire le point sur les repas passés et futurs, d'apporter des informations sur le fonctionnement de la cuisine, de répondre aux questions qui peuvent se poser, dans le but d'améliorer la satisfaction de tous vis-à-vis des repas servis.

Les jeunes et les professionnels se regroupent plusieurs fois dans l'année afin d'évoquer ces sujets et d'essayer d'y apporter une réponse.

3.7. Communiquons ensemble

Bonjour, Hello, Guten, Morgen, Salam, Bom Dia, Hola...

Au DIME Les Rives du Lot, le mot « diversité » prend tout son sens. Comme toute la société française, le DIME est riche des personnes qui le composent : jeunes, familles, professionnels, chacun y apporte sa culture, ses valeurs et ses langages. C'est dans cet esprit que le dispositif s'engage à être un lieu inclusif, un lieu d'accueil, où la communication sous toutes ses formes est un véritable levier d'autonomie et de liberté.

Pas moins de huit langues sont parlées et comprises au quotidien : le Français bien sûr, mais aussi le Portugais, l'Arabe, l'Anglais, l'Espagnol, l'Allemand, l'Italien et plus récemment, la Langue des Signes Française (LSF).

Ce multilinguisme ne se limite pas aux langues dites « parlées » mais inclut aussi des moyens de communication non verbaux comme le PECS (système de communication par échange d'images) ou le Makaton, une méthode qui combine signes et pictogrammes. Ces outils font partie de ce qu'on appelle la **Communication Alternative et Augmentée (CAA)**, dont l'objectif est de permettre à chaque jeune, quelle que soit sa capacité, d'exprimer ses besoins et ses émotions.

Au-delà des langues, le DIME veille à ce que la communication soit accessible à tous. Ainsi, le travail autour de la communication est une activité hebdomadaire qui encourage les jeunes à apprendre de nouveaux mots ou signes. Cette pratique permet non seulement de renforcer les compétences linguistiques des jeunes mais aussi de les aider à développer leur autonomie. C'est une démarche valorisante : chaque jeune est fier de pouvoir signer, dire oralement, par pictogramme ou pointer le mot qu'il vient d'apprendre. Chacun participe activement à ce processus d'échange.

Cela permet de renforcer les liens entre les jeunes, leurs familles et les professionnels, qui sont souvent amenés à communiquer avec eux de manière plus diversifiée.

La communication : une priorité au quotidien

Les échanges ne se limitent pas aux jeunes et aux professionnels. La diversité des langues parlées permet également de tisser des liens solides avec les familles et les aidants, qui viennent de différents horizons. Dans ce cadre, les secrétaires, les agents logistiques et le personnel éducatif jouent souvent un rôle clé en tant qu'interprètes ou traducteurs, facilitant ainsi la communication au sein de l'établissement.

Au cœur du dispositif la circulation de l'information et les interactions sociales sont primordiales. Peu importe la fonction de chacun, tous les membres de l'équipe sont impliqués dans le parcours de vie des jeunes, chacun selon son travail et ses responsabilités. La volonté

de comprendre, d'entendre et de répondre aux besoins de chaque individu fait partie intégrante du projet éducatif.

3.8. Désaccords possibles

Dans un souci de transparence et en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, nous invitons toute personne à faire part de toute réclamation ou observation jugées utiles. Ces retours peuvent être transmis directement à l'équipe de direction ou au **Comité de Vie Sociale (CVS)**, selon les préférences via les cahiers de réclamation ou tout autre moyen de communication (mail, téléphone, courrier, ...).

Nous assurons que toutes les réclamations seront traitées avec la plus grande confidentialité. Une réponse rapide et appropriée sera apportée à chaque demande. La satisfaction et le bien-être au sein de l'établissement sont nos priorités.

4. Le projet personnalisé d'accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) constitue un élément central de la démarche du Dispositif (DIME) Les Rives du Lot, permettant d'établir une feuille de route collaborative et adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune. Dès le premier entretien, la directrice informe la famille sur les étapes et les modalités d'accompagnement, soulignant l'importance des rencontres régulières pour concevoir, mettre en œuvre et ajuster le projet en fonction des évolutions du jeune.

Le PPA s'élabore dans une démarche d'alliance avec les parents et le jeune, où leurs observations et attentes sont non seulement écoutées mais intégrées, quelle que soit leur nature. Cette posture favorise une reconnaissance mutuelle entre les professionnels et les familles, comme le recommande l'ANESM. En adoptant une « posture d'alliance », les équipes valorisent les savoirs des familles et ceux des professionnels, sans hiérarchie mais dans un respect mutuel des expériences et des compétences de chacun.

La première étape consiste en une rencontre entre le référent de projet, le jeune (dans la mesure du possible) et sa famille. Ce moment d'échange est l'occasion pour le jeune et ses parents de

partager leur vécu, leurs observations et leurs attentes. Le référent de projet et/ou l'assistante sociale les aide, au besoin, à formaliser leurs pensées et à poser les premières bases du projet, en jouant le rôle de personne ressource.

Plusieurs aspects sont étudiés pour une compréhension complète de la situation :

- **Présentation générale** de la situation du jeune,
- **Vécu personnel** : émotions, expériences, ressenti,
- **Vie quotidienne** : routines, autonomie dans les tâches,
- **Motricité** : capacités physiques et besoins en développement moteur,
- **Fonctions cognitives et apprentissages** : niveau et besoins en apprentissage,
- **Vie relationnelle et communication** : interactions sociales, compétences en communication,
- **Accès aux droits** : sensibilisation aux droits et accès aux services appropriés.

Les hypothèses de besoins identifiées sont discutées pour atteindre un consensus sur les priorités d'accompagnement. Ce processus inclut des échanges entre les professionnels ainsi qu'avec le jeune et ses parents pour valider les axes de travail, ou pour ajuster les orientations de l'accompagnement. La recommandation de l'ANESM rappelle ici l'importance de respecter le rythme du jeune et de sa famille, afin que le projet conserve son sens et s'inscrive dans une démarche où chacun se sent respecté et écouté.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement aux Rives du Lot se veut un projet de vie, évolutif et sur mesure, où les décisions sont prises en respectant le rythme de chaque jeune et de sa famille. En privilégiant une approche collaborative, l'établissement crée un cadre de confiance et de respect, où les besoins du jeune sont continuellement évalués et réajustés pour un accompagnement qui lui permet de grandir, de s'épanouir et de gagner en autonomie, dans le respect de son rythme et de celui de sa famille.

La **cotation SERAFIN-PH** est un système de tarification mis en place dans le secteur médico-social en France, plus particulièrement pour les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap. Ce dispositif, dont le nom signifie "Services et

Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux Parcours des Personnes Handicapées", vise à transformer le financement des établissements médico-sociaux, afin qu'il soit mieux aligné avec les besoins individuels et les parcours des personnes accompagnées.

Les projets personnalisés des jeunes accompagnés tiennent compte de cette cotation sur le logiciel interne IMAGO.

5. Le plateau technique

5.1. Le pôle d'accueils de jour

➤ Le site des 3 Ponts

Il s'agit d'un bâtiment historique de Casseneuil, situé au centre du village, permettant ainsi la proximité avec les commerces, les écoles et les citoyens.

L'architecture ne correspond plus aux besoins de certains jeunes et freine leur autonomie. Depuis peu, nous louons deux petites salles pour développer des activités extérieures. Ce site accueille 38 enfants en situation de handicaps. Tous sont répartis en 4 groupes.

➤ Le site du Landié

Le site du Landié voit le jour en 2006. Il est spécialisé pour l'accueil de 14 jeunes avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)

Bien que nous accompagnions des jeunes déficients intellectuels moyens ou lourds et des jeunes autistes, nous adaptons les accompagnements de manière à, ce que chaque jeune puisse évoluer.

L'autisme et surtout les techniques adaptées restent notre mode opératoire principal même pour les jeunes déficients quand cela est possible notamment au niveau de la structuration spatiale et du taux d'encadrement.

Les manifestations de ce trouble affectent principalement la communication sociale, avec des intérêts ou activités restreints, des comportements à caractère répétitif et un manque de flexibilité et d'adaptation environnementale. Des particularités sensorielles peuvent également faire partie du tableau clinique. D'autres troubles peuvent être associés à ce handicap social et

cognitif tels que l'épilepsie, l'hyperactivité, la déficience intellectuelle, les troubles du sommeil, alimentaires etc.

Sur le site du Landié, les jeunes accueillis sont répartis sur 4 salles. L'âge des jeunes accueillis, leur modalité de communication et leur projet de vie déterminent le choix du groupe et la répartition dans les salles.

➤ Le processus d'admission

En amont de l'admission un stage d'une semaine est proposé au jeune et sa famille pour évaluer si l'établissement est en mesure de correspondre aux besoins à l'exception des UEMA et du SESSAD où le diagnostic de TSA doit être posé

Lors de l'admission d'un jeune, l'évaluation des potentialités du jeune se fait sur la base d'outils standardisés, comme la VINELAND II outil à destination des parents et des professionnels pour dresser le profil du jeune selon différents domaines de développement. Ces domaines sont repris dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), avenant au contrat d'accueil, signé par la famille, le jeune si possible et l'établissement. Ce projet d'accompagnement définit le projet du jeune décliné sous divers domaines de compétences ciblés avec des actions à mettre en œuvre au quotidien. Ces actions s'inscrivent dans les approches développementales et comportementales recommandées. Ainsi pour répondre aux besoins et spécificités TSA, le contexte d'apprentissage suit une logique de structuration spatiale et temporelle ainsi qu'une structuration des tâches (Teacch). Les apprentissages se font par paliers progressifs, par essais distincts (situation de travail) et incident (en contexte naturel) dans l'objectif d'une acquisition et généralisation des compétences (ABA). La collaboration du jeune dans ses apprentissages est recherchée, la motivation peut être soutenue par des renforçateurs sociaux ou concrets permettant un investissement accessible au jeune.

Les attentes du jeune et de sa famille sont le socle de toute action en lien avec l'autodétermination, le libre choix de chacun. A nous de nous adapter afin que le possible devienne réalisable en fonction du principe de réalité.

➤ Le fonctionnement et les objectifs

Ces deux accueils de jours fonctionnent selon le calendrier d'ouverture du lundi matin au vendredi après-midi sur 198 jours.

Ils accueillent des enfants à partir de 6 ans jusqu'aux 20 ans du jeune ou plus (amendement Creton).

Jusqu'à 16 ans, la scolarité est un axe important de notre accompagnement tout en s'adaptant aux besoins et au profil du jeune.

De ce fait, sur chaque site 2 pôles sont identifiés pour répondre au plus près à l'accompagnement des jeunes :

Le pôle scolarité de 6 à 16 ans

Le pôle orientation à partir de 16 ans.

Pour répondre aux besoins du jeune et pour les rendre les plus autonome possibles, nous veillons à les accompagner quel que soit leur âge, après une évaluation fonctionnelle (pour établir un profil de compétences) et les observations des équipes, sur les axes suivant :

- **Autonomie personnelle** : habillage/déshabillage, toilette, propreté, repas habitude aux soins
- **Autonomie occupationnelle** : développement des intérêts, apprentissage à s'occuper seul....
- **Autonomie domestique** : tâches ménagères plus ou moins complexes en fonction de leur capacité
- Mise en place des conditions nécessaires aux **apprentissages** : motricité, concentration ... ;
- **Sensorialité** : soit par une adaptation de l'environnement, soit par une habitude.
- **Apprentissages** : prérequis scolaires (travail du temps d'accueil), savoir-faire pratiques, développement artistique et culturel ... ;
- **Communication** verbale et/ou non verbale : travail sur le langage, création d'outils pour la communication alternative augmentée... ;
- **Socialisation** :

- ✓ Travail sur la connaissance de soi, de l'autre et sur la construction des interactions, intégration des codes sociaux ;
 - ✓ Sorties extérieures
 - ✓ Instauration et maintien des relations avec les familles, les partenaires, ouverture sur l'extérieur....
 - ✓ Permettre des temps de passerelle, de transition avec les autres groupes
 - ✓ Accompagner le jeune à vivre le plus sereinement possible le passage à l'âge de l'adolescence Salle des vies affectives
 - ✓ Proposer plus de temps collectifs d'accompagnement et l'amener à respecter les règles de vie communes
- **Bien-être physique**
 - **Inclusion sociale**
 - **La citoyenneté** (tri sélectif)
 - **Sorties** exceptionnelles, transferts, bulles d'airs....
 - **Sport adapté**
 - **Activité éducative** pour les plus jeunes qui ne peuvent bénéficier de temps scolaires + ou – long
 - **Temps d'écoutes et accompagnement** des professionnels auprès des jeunes (groupe de parole)
 - **Transversalité**
 - **La communication et les interactions sociales** : Accompagner un jeune c'est lui offrir les moyens de comprendre et de se faire comprendre. Ainsi la communication réceptive (ce que l'on comprend) et la communication expressive (ce que l'on exprime) sont soutenues par des outils spécifiques permettant un maintien de l'information et des alternatives aux concepts verbaux (exemple d'emploi du temps visualisé, scénario social, outil de communication alternatif ou augmentatif par pictogramme/objet, tablette, geste/signé etc.).

Le sensoriel et le moteur : les particularités sensorielles et motrices sont à prendre en considération pour accompagner un jeune. L'environnement est en conséquence adapté (structuration TEACCH, aménagement ergonomique). Des activités sont ciblées autour de la

sensorialité : activité Yoga, arts plastiques, activités sportives, travail autour du corps et bien-être...

Les émotions et les comportements : le jeune est soutenu à travers ce qu'il donne à voir et à entendre. Ses ressentis sont décryptés et il est accompagné pour les vivre sereinement, les exprimer à autrui pour solliciter une aide dans certaines situations. Lors de comportements problématiques répétés, l'équipe s'inscrit dans une démarche d'analyse fonctionnelle pour comprendre la cause et la fonction d'un comportement isolé et apporter des stratégies d'interventions pour permettre au jeune de s'exprimer sans mis à mal.

L'autonomie : le jeune, dont l'autonomie personnelle, domestique et sociale est altérée, est soutenu pour expérimenter sereinement les actes de la vie quotidienne avec une aide humaine et matérielle personnalisée. Un accompagnement pour l'apprentissage des actes quotidiens est mené en réponse aux besoins et aux attentes de chacun.

➤ Le pôle scolarité

Il concerne les enfants de 6 à 16 ans qui bénéficient d'un accueil sur des classes externalisées (UEE de Bias et UEE Collège en réflexion), ou des prises en charge de l'enseignant sur les sites.

La partie scolarité sera définie dans un autre chapitre (UEMA, UEE).

Lorsque les jeunes ne sont pas sur des temps de classes, ils bénéficient de l'accompagnement éducatif ou paramédical selon leurs besoins et leurs objectifs définis dans leur PPA.

En règle générale les temps scolaires, de structuration et d'apprentissages pédagogiques sont identifiés sur le matin. L'après-midi nous développons les activités extérieures, sociales, culturelles et sportives.

➤ Le pôle orientation

Il concerne tous les jeunes au-delà de 16 ans, répartis sur différentes salles sur les deux sites (AdoPro, Sipfpro, Jaune, Jaune+). Nous travaillons autour d'activités pré-professionnalisantes et professionnalisantes (jardin, couture, apiculture, immersion ESAT ou en entreprise, RAE,

etc...), mais également sur des activités afin de développer les différents champs de l'autonomie des jeunes (domestique, personnelle, occupationnelle). Dans le but de faciliter l'intégration des jeunes en secteur adulte, nous travaillons en lien avec plusieurs établissements du département sur des projets Passerelles et ou d'immersion.

Tout comme pour les jeunes du pôle scolarité, nous avons identifiés les matinées pour des temps à privilégier pour le maintien des acquis, l'apprentissage de nouvelles compétences ou encore des temps structurés.

La mise en perspective de l'importance de l'accompagnement des jeunes et de leur famille dans la transition entre le DIME et le secteur adulte est un point fondamental.

L'objectif est de préparer les jeunes à devenir adultes en les aidant à se projeter dans un avenir qui s'éloigne du cadre du DIME tout en assurant une continuité d'accompagnement.

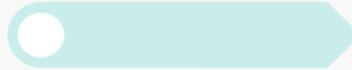
Les actions menées par le DIME visent à répondre à cette problématique de manière progressive et en collaboration avec les acteurs du secteur adulte. Ce projet est centré sur l'idée que la question de la transition, de la sortie du DIME et de l'entrée dans un établissement adulte, doit être pensée et vécue comme une étape importante de développement, à la fois pour les jeunes, leurs familles et les professionnels.

Afin de travailler au plus près des attentes des familles et des jeunes, plusieurs points sont abordés et travailler afin d'envisager l'avenir de manière sereine et construite.

ADOS PROS

Actions mises en oeuvre

- Stages en interne
- Immersion
- Tri des bouchons
- Jardin
- Apiculture
- Techno
- Bricolage
- Cuisine pâtisserie



Objectifs

- Respecter les horaires
- Respecter les consignes
- Tenir sur une tâche
- Découverte de différents domaines

Actions mises en oeuvre

- Sport adapté
- Cirque
- Athlétisme
- Piscine



Objectifs

- Respect des règles, des personnes et matériels
- Maintenir des acquis et/ou en développer d'autres
- Mise en mouvement du corps.

JEUNES MAJEURS

**ATELIERS
PRE
PROFESSIONNELS**

**HABILITES
DOMESTIQUES**

**ACTIVITES
SOCIO
CULTURELLES**

ATELIERS PRÉ PROFESSIONNELS

LES APPRENTISSAGES

Découverte du monde professionnel et de l'inclusion dans la société
Adapter le bon geste, la posture, les normes de sécurité et les EPI,
Développer les capacités d'adaptabilité, de polyvalence et du vivre ensemble,
Développer le temps de concentration, le savoir-être, savoir faire et l'entraide.

L'ACCOMPAGNEMENT

Privilégier ses centres d'intérêts, sa participation et sa motivation.
Faciliter la communication verbale ou non.
Soutenir sa particularité dans l'inclusion socio-professionnelle.
L'accompagnement du savoir et du devoir vers le statut de jeune adulte.
Adapter son accompagnement à la personne avec ses compétences, son savoir et sa singularité.

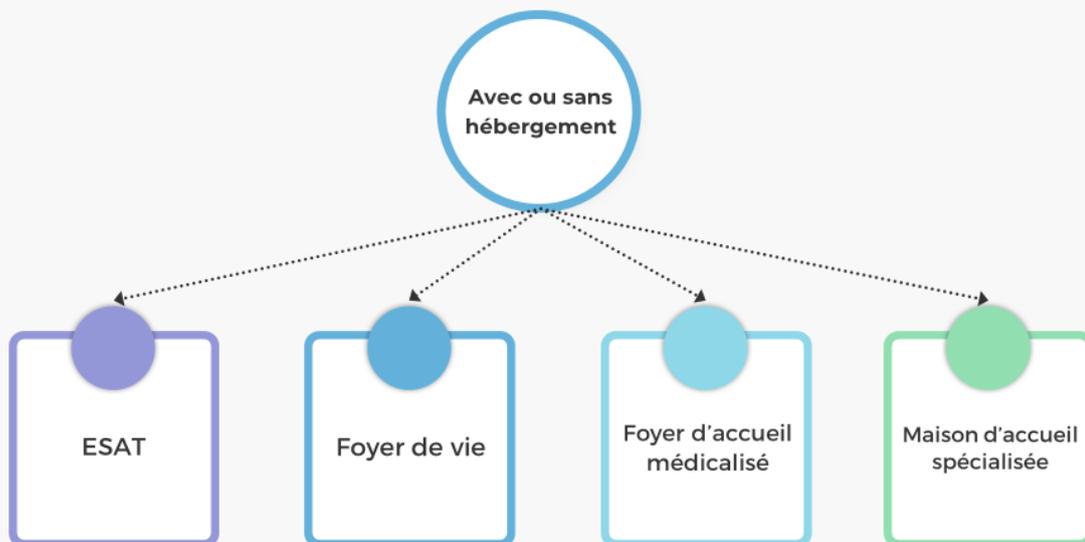
LA MISE EN SITUATION

Proposition de stage :
En interne sur différents métiers,
En immersion dans les ESAT,
En ESAT et en milieu ordinaire
Les DUODAY,
La RAE

LES ATELIERS PRE PROFESSIONNELS

L'horticulture, les espaces verts, la peinture, la menuiserie, le bricolage, l'entretien des articles textiles, la couture, le tri sélectif, ...

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS



DEMARCHES A EFFECTUER

Orientation vers un établissement d'accueil non médicalisé ou médicalisé (EANM ou EAM)



Accompagnement personnalisé et progressif : Le jeune est accompagné dans un projet de vie qui lui est propre, prenant en compte ses besoins spécifiques, son rythme et ses capacités, avec une démarche de continuité pour faciliter l'adaptation au milieu adulte.

Actions spécifiques au DIME : Des ateliers, tels que ceux autour de l'espace vert, un internat, ou encore des projets d'autonomie comme celui de l'unité de Vie d'Eysses, sont mis en place pour aider les jeunes à développer leurs compétences sociales et pratiques.

Partenariats avec le secteur adulte : Des échanges avec les structures adultes sont essentiels pour une meilleure connaissance des dispositifs proposés aux adultes et pour créer des passerelles concrètes entre les deux univers. Les projets Passerelle et les immersions en ESAT sont un excellent exemple de cette démarche, permettant aux jeunes de découvrir des établissements adultes, d'y participer à des activités, de partager des repas et ainsi de se préparer à leur future vie d'adulte.

Objectifs des projets Passerelle : Ces projets ont pour but d'aider les jeunes à s'adapter à un environnement adulte sécurisé et adapté à leurs besoins. Ils permettent également de travailler

la socialisation, la gestion du changement, la communication et l'intégration au sein d'un groupe. Les rencontres avec les équipes et les adultes accompagnés sont l'occasion pour les jeunes de se projeter dans leur avenir et pour les équipes de mieux comprendre leurs besoins spécifiques.

Rassurer les familles : Ces actions permettent aussi de rassurer les familles en leur offrant des informations sur l'accompagnement qui sera proposé aux jeunes adultes et de les impliquer dans le processus de transition.

Partage des rôles entre les adultes accompagnés et les jeunes : Le projet inclut également les adultes dans le rôle d'accueillants et de pairs aidants, renforçant ainsi l'idée d'une relation d'échange et de soutien mutuel, où les jeunes peuvent apprendre de l'expérience des adultes, et vice-versa.

Ce dispositif montre à quel point il est crucial de penser la transition vers l'âge adulte de manière progressive, inclusive et en partenariat avec le secteur adulte. Il illustre également l'importance de l'implication des jeunes, des familles et des équipes professionnelles dans cette démarche d'accompagnement à la sortie du DIME, afin de garantir une continuité d'accompagnement et une adaptation réussie dans le milieu adulte. Les projets Passerelle sont des exemples concrets de cette approche intégrée, permettant de préparer les jeunes à leur avenir tout en favorisant la coopération et l'échange entre les différentes structures.

Les deux sites sont situés au cœur du village. Leur proximité géographique permet de travailler en transversalité l'autonomie de déplacement, ou encore la socialisation grâce à des partenaires extérieurs, ainsi que l'inclusion dans la vie citoyenne.

Au sein de chaque accueil de jour, des salles d'activités sont identifiées et permettent d'accompagner les jeunes en fonction de leurs besoins sur différents domaines :

Sensorialité : Snoezelen, Balnéothérapie

Pédagogique et Professionnalisation : Rucher pédagogique, Cuisine pédagogique, Espaces verts (serres, jardin, entretien, etc...), atelier de couture, salle de triage de bouchons, etc...

Gestion des comportements dits inadaptés : Salle de retour au calme homologuée avec un protocole spécifique et individuel à chaque jeune

Accompagnement à la vie affective et sexuelle : salle VIAS (vie intime, affective et sexuelle) en cours de construction, protocole individualisé à chaque jeune selon la note de cadrage de l'HAS de 2022.

Activités physiques et sportives : salles de sport et de psychomotricité, infrastructures extérieurs (jeux, terrains de sport)

Développement de partenariats : Salles avec les conventions des acteurs de la communauté Villeneuveoise (piscine, centre culturel, gymnase, complexe sportif, salles d'activités extérieures (maison pour tous))

5.2. Les accueils de nuit

Le DIME est composé de deux unités de vie pour répondre aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles. Les unités de vie sont ouvertes 208 jours, en plus du temps d'ouverture des accueils de jours, ces unités sont des temps de répit en juillet et août pour des temps « bulles d'air » (nom donné par des parents qui prennent une bulle d'air pendant les congés estivaux).

Cependant ces temps de répit sont de moins en moins investis par des parents qui nous disent vouloir être en vacances avec leur jeune, nous ouvrons donc ces périodes à tous les jeunes du dispositif.

- **Unité de vie ACDC**

Ce nom un peu particulier est un clin d'œil de l'équipe par rapport à l'immobilisation du matériel de manière comptable. En effet, au démarrage cette unité s'appelait Arnautis, donc UVA (Unité de Vie Arnautis). Lors du déménagement vers un centre plus urbain (le travail autour de l'inclusion y est facilité) nous ne pouvions pas changer toutes les immobilisations. L'équipe a décidé de garder le A en y ajoutant le nom du groupe de rock car parfois « c'est sportif ». Les jeunes se sont appropriés cette dénomination et a fait sourire des parents.

Située à Bias dans un quartier pavillonnaire, cette villa de plain-pied propose un accueil pour les plus jeunes.

L'accueil se veut évolutif et progressif, afin de travailler le plus sereinement possible la première séparation familiale. C'est aussi un moyen d'évaluer et d'accompagner les plus jeunes dans leur autonomie, socialisation, et de travailler de nouveaux apprentissages.

- **Unité de vie Eysses**

Situé à Villeneuve sur lot, dans le quartier pavillonnaire d'Eysses, cette villa sur étage propose un accueil à nos jeunes majeurs.

Une passerelle interne d'une villa à l'autre progressive est proposée. Il est également possible d'envisager un premier accueil sur cette maison sans être passée par la villa ACDC. Ici deux types d'accueil seront proposés : séquentiel 2j/semaine ou une semaine sur 2. Sur cette villa l'autonomie sociale sera également travaillée en soirée (achat du pain, piscine, cinéma, spectacles, etc...)

- **Principes des unités de vie**

Les jeunes TSA sont prioritaires dans ces dispositifs, mais les unités de vie restent ouvertes à tous. L'accueil peut être séquentiel ou à la semaine. Toutes deux fonctionnent du lundi au vendredi de 16h30 à 9h, mais peuvent être utilisées en journée sur des activités d'habiletés domestiques encadrées par des éducateurs.

Elles viennent répondre au projet d'accompagnement des jeunes et également aux besoins des familles. Cela peut aussi être proposé comme solution de répit pour les familles.

Les transferts des accueils de jour aux villas sont assurés par les éducateurs présents sur les temps d'internat.

Chacune des villas proposent une chambre individuelle pour les jeunes accueillis. Chaque unité de vie bénéficie d'un espace extérieur sécurisé et aménagé de jeux.

Chaque jeune arrive avec ses outils, ainsi une structuration adaptée à chacun est mise en place (EDT visualisé, séquençage, etc...). Nous travaillons l'autonomie des jeunes notamment grâce à des affichages dans chaque pièce.

Que cela soit sur la villa accueillant les plus jeunes ou la villa accueillant les jeunes majeurs, le déroulé d'une soirée est similaire. L'arrivée sur les villas se fait aux alentours de 16h30, les jeunes vont alors investir les lieux en défaisant leur valise en autonomie ou accompagnés au besoin d'un éducateur, si le jeune est déjà installé, un temps libre sera proposé. On observe plusieurs temps forts : temps d'hygiène accompagné ou non d'un éducateur en fonction de l'autonomie du jeune accueilli, temps de préparation du repas sur la base du volontariat et en fonction des capacités du jeune à accéder ou non à l'activité. La vie en collectivité est également travaillée à travers les tâches quotidiennes (mise du couverts, tâches ménagères simples, etc...). A la fin du repas, chaque jeune vaque librement à ses occupations, des activités peuvent être proposées (jeux de société, TV, etc...). L'accompagnement du matin est individualisé, le jeune peut se lever seul ou sera réveillé. Un petit déjeuner sera toujours proposé. Un temps d'hygiène peut aussi être effectué. Il existe un fil conducteur entre les deux moments : la communication et l'autonomie.

La technicité et la méthodologie mises en place sur les accueils de jour sont transposées sur les unités de vie dans une logique de cohérence et de continuité. Des liens pluridisciplinaires formalisés sont nécessaires pour permettre une transmission d'infos entre les différents services.

Ces lieux de vie sont également investis pour des ateliers fonctionnels tels que des ateliers de cuisine, activités domestiques, ateliers esthétiques et bien-être ...

Deux éducateurs sont toujours présents sur les temps de vie quotidienne (7h – 9h | 16h30 – 22h).

Une maitresse de maison est présente sur chacune des villas veillant ainsi à la propreté des locaux, mais également à la confection des repas et à la participation à l'accompagnement des jeunes.

A 22h, la relève est assurée par une veilleuse de nuit, bien que seule sur les villas, elles sont toujours en contact par un système de sécurité pour travailleur isolé aux cadres d'astreintes. Un protocole est établi afin qu'elles gardent contact entre elles sur les deux villas.

Il est également possible que les professionnels du paramédical interviennent sur ces lieux de vie, pour de l'évaluation, de l'observation ou encore de l'accompagnement spécifique.

Lorsque les objectifs ciblés sur les unités de vie sont atteints, l'accueil sur les villas peut être interrompu afin de permettre à d'autres jeunes de bénéficier de cet accompagnement.

5.3. La scolarisation et l'inclusion

La physionomie des accompagnements des jeunes évolue, nous sommes dans l'ère de l'inclusion ou plutôt dans un système le plus inclusif possible.

De fait, le DIME suit cette évolution et le pôle inclusion a vu le jour en 2024.

Ce pôle regroupe les 2 UEMA d'Agen et de Villeneuve sur Lot, la classe externalisée élémentaire de Bias et dans un avenir proche une classe externalisée collège ainsi que le SESSAD TSA de Villeneuve sur lot.

Même s'il est principalement axé sur l'inclusion scolaire, la dimension sociale est primordiale. Les différents dispositifs le constituant sont aussi en interaction les uns des autres du fait des parcours de vie des enfants et jeunes qui y sont accompagnés.

Il y a donc régulièrement des rencontres entre les différents services pour éviter des ruptures de parcours. Se rajouteront à cela des temps de réflexions communs sur la thématique de l'inclusion, qui permettront de confronter les différentes pratiques mais aussi les leviers ou les freins liées à nos pratiques inclusives.

Durant son parcours de scolarisation, un enfant en situation de handicap peut être orienté vers un établissement médico-social (ESMS).

Lorsque l'inclusion ou le maintien scolaire en milieu ordinaire n'est pas possible ou seulement partiellement, la scolarisation en établissement médico-social permet d'offrir à cet enfant une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée. Des enseignants et des professionnels du médico-social y délivrent une pédagogie adaptée aux handicaps.

Après décision de la CDAPH, l'enfant intègre l'unité d'enseignement (UE). C'est le dispositif scolaire en vigueur pour les enfants accueillis en établissement.

En fonction de ses besoins, l'unité d'enseignement peut être localisée totalement ou en partie au sein des établissements médico-sociaux ou des établissements scolaires :

- Les unités d'enseignement internes se situent au sein de l'établissement médico-social.
- Les unités d'enseignement externes (UEE) se situent en établissement scolaire ordinaire.

Le mode de scolarisation est défini par l'ESMS (que ce soit dans l'une ou l'autre unité, voire les deux à la fois).

Elles visent à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire et, dans certains cas, de permettre à l'élève de poursuivre ensuite sa scolarité en classe ordinaire. Elles permettent à l'enfant de bénéficier d'une scolarité adaptée dès son plus jeune âge, avec une double prise en charge scolaire et médico-sociale. Ces classes apportent aux enfants un cadre adapté et sécurisant, dans lequel ils partagent leur temps entre activités éducatives individuelles et collectives, en lien avec leurs parcours de scolarisation.

5.4. Les UEMA

➤ Principes

Cette unité a pour objectif d'offrir simultanément à ces enfants avec TSA un parcours de scolarisation, s'articulant autour des programmes scolaires de maternelle, redéfinis en 2015, et une prise en charge éducative et thérapeutique précoce.

Les objectifs scolaires, éducatifs et thérapeutiques de l'enfant s'articulent dans son projet pédagogique d'accompagnement, rédigé par l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire de l'UEMA.

Ce projet est fonction des besoins éducatifs particuliers de chaque enfant et des attentes des parents.

Un travail collaboratif avec les familles de ces enfants est également au centre du fonctionnement de l'UEMA, afin de favoriser une cohésion des pratiques au domicile et à l'école. Une guidance parentale est de plus proposée à ces familles par l'équipe médico-éducative, conformément au cahier des charges des UEMA.

L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, implantée à l'école Simone Veil à Agen, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire de septembre 2016 et celle de Villeneuve sur Lot à la rentrée de septembre 2023.

Chaque unité accueille 7 enfants, âgés de 3 à 6 ans, ayant reçu un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme. L'UEMA comprend une équipe pluridisciplinaire composée d'une enseignante spécialisée, une psychologue, une psychomotricienne et des éducateurs.

Dans ce cadre, différentes missions sont attribuées à l'enseignante spécialisée. D'une part, elle est garante de la coordination des différentes actions de l'équipe pluridisciplinaire et elle pilote ainsi le fonctionnement de la classe. D'autre part, elle élabore le projet pédagogique de chaque enfant, au sein de l'unité mais également des autres classes de l'école maternelle, dans le cadre d'inclusions mises en place au cours de leurs trois années de scolarisation à l'UEMA.

L'objectif principal de l'UEMA est en effet de permettre à chaque enfant d'être inclus dans le fonctionnement général de l'école en tant qu'élève et, dans la mesure des possibles de chacun, d'être inclus en classe ordinaire pour développer ou généraliser des compétences pédagogiques. L'enseignante a donc pour mission d'organiser les différents temps de scolarisation de l'enfant et d'impliquer les enseignants des classes ordinaires dans cette inclusion. Des approches éducatives spécifiques aux enfants porteurs de TSA sont utilisées au sein de l'UEMA et peuvent être « transférées » en classe ordinaire pour faciliter leur inclusion.

En fonction des projets personnalisés d'accompagnement de chaque enfant, il est important que l'équipe propose un équilibre entre des temps de travail collectifs et individuels, tout en étant

garante d'une routine de classe similaire à celle des autres classes de maternelle. De manière similaire, un équilibre doit être trouvé entre les temps d'apprentissages scolaires et éducatifs, étroitement imbriqués au cours de la journée d'un enfant d'âge de maternelle. Enfin, pour faciliter les inclusions, l'enseignante doit harmoniser son implication au sein de l'équipe médico-sociale de l'UEMA, et de l'équipe pédagogique de l'école.

Les inclusions sont mises en place en fonction des compétences et besoins individuels particuliers de chaque enfant. Afin que ces inclusions soient bénéfiques pour chacun, il semble essentiel qu'elles ne soient pas instaurées de manière systématisée mais bien en fonction du projet individuel de chaque enfant. Le projet d'orientation de l'enfant à l'issue de sa scolarisation à l'UEMA sera pensé par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, en collaboration avec sa famille, et sera porté auprès des futures équipes d'accueil de l'enfant.

➤ La finalité de l'UEMA

L'implantation de l'UEMA au sein d'une école maternelle ordinaire permet une prise en charge précoce d'enfants avec TSA, dont l'accueil en classe ordinaire n'aurait pas été bénéfique. Les enfants profitent d'une prise en charge éducative et thérapeutique ainsi que d'une scolarisation adaptée à leurs besoins spécifiques individuels. L'implantation de cette unité au sein d'une école maternelle ordinaire permet à tous de bénéficier d'une inclusion sur les temps de vie collective de l'école. Certains enfants participent également à des temps d'apprentissages personnalisés dans les classes de la maternelle.

A l'issue de trois années de sein de cette unité, certains élèves seront en mesure de poursuivre leur scolarité dans une classe ordinaire, avec ou sans l'accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire, alors que d'autres enfants auront besoin d'un accompagnement éducatif et thérapeutique plus soutenu.

Tous les élèves de l'UEMA sont inclus sur les temps collectifs qui rythment la vie de l'école, c'est-à-dire les récréations, le repas et la sieste (pour les enfants en ayant besoin) en plus des temps scolaires.

Au regard de l'objectif final de l'UEMA, les occasions d'inclusions collectives et individuelles sont multipliées au cours des années.

➤ « L'après » UEMA

La scolarisation au sein de l'UEMA est de 3 années maximum. Les élèves doivent quitter l'UEMA à 6 ans.

Une réflexion autour de l'orientation a été entreprise dès le début de l'année scolaire et nous souhaitons travailler les orientations possibles dès l'inscription de l'enfant à l'UEMA. En effet, l'arbre des possibles de l'après UEMA est vaste et un travail préparatoire d'acceptation de la différence, des choix possibles aux familles et la réalité du terrain nous amène à le penser le plus tôt possible.

Des rencontres avec différents partenaires du Lot-et-Garonne nous permettent d'affiner les conditions d'accueil et les démarches administratives à réaliser auprès de chaque structure.

Les futurs acteurs de la scolarisation de l'enfant seront informés de ses besoins éducatifs particuliers et des adaptations qui lui ont été essentielles au sein de l'UEMA, afin de lui offrir la possibilité de poursuivre son évolution positive et ses apprentissages. Pour ce faire, un écrit sera formalisé en équipe et transmis au futur établissement d'accueil. Par ailleurs, il semble nécessaire que les professionnelles de l'UEMA accompagnent l'enfant et la famille dans cette transition en se rendant sur les lieux de cette future scolarisation.

5.5. La classe externalisée de Bias

➤ Principes

Cette classe, véritable outil d'inclusion, est à disposition des jeunes du DIME depuis avril 2018, en application de la loi d'orientation du 8 juillet 2013.

Cette classe est implantée à l'école élémentaire à l'école élémentaire publique de Bias.

Le partenariat mené par les équipes éducatives du DIME, l'équipe pédagogique ainsi que la Mairie de Bias a permis une ouverture 4 jours par semaine depuis la rentrée de Septembre 2023.

Ce partenariat renforcé par ces 7 années, repose sur un travail chaque année de la présentation des jeunes bénéficiant du dispositif aux enseignants mais aussi aux élèves de l'école afin de les sensibiliser aux particularités de chacun. L'équipe éducative du DIME se rend ainsi dans chaque classe pour faire cette présentation

➤ Objectifs de la classe externalisée

L'U.E externalisée a pour objectif d'offrir simultanément aux enfants âgés de 6 à 11 ans (avec une déficience intellectuelle et/ou avec TSA) un parcours de formation dans une école ordinaire et une prise en charge éducative et thérapeutique.

Il s'agit d'un réel dispositif d'intégration et d'inclusion dont les différents protagonistes doivent tirer profit.

Cette implantation offre aux jeunes, la possibilité d'évoluer dans le milieu ordinaire et partager des temps communs avec d'autres enfants de l'école (accueil, récréation, temps du déjeuner, etc.). Les éducateurs présents lors de ces temps, veillent avec l'enseignant, à ce que ces moments soient plaisants et joviaux pour les enfants. Ces professionnels accomplissent un rôle « d'intermédiaires » pour mettre en relation nos jeunes et les enfants de l'école de Bias. Cela peut se faire après l'observation de l'adulte et/ou à la demande de l'enfant notamment lorsque celui-ci souhaite entrer en relation (ex : pour jouer) avec un camarade mais qu'il n'ose pas.

Des projets pédagogiques collectifs avec les autres classes sont également réalisés (Projet Ecole et Cinéma – Rencontre sportive - etc.) afin de partager des espaces et des temps communs pour tous les enfants de l'école. Ces temps pédagogiques s'articulent autour des programmes scolaires de l'école élémentaire (cycles 2 et/ou 3) et toujours en lien avec les besoins de chaque enfant. Ce travail est réalisé par l'ensemble de l'équipe éducative et pédagogique. L'accompagnement dans l'école est aussi réfléchi par l'équipe élargie.

Ainsi sont pensés les temps d'inclusion. Ils revêtent plusieurs formes, inclusion en temps scolaire, inclusion à la piscine, au projet école et cinéma, bibliothèque, les temps de restaurations etc...

Afin que ces temps inclusifs soient vécus de manière positive et efficiente pour chacun, les temps sont adaptés. Certains jeunes pourront avoir des temps plus ou moins long d'inclusion et

pour d'autres seul l'espace de la salle ne peut être qu'envisagé. L'accompagnement au sein de l'UEE est individualisé.

Depuis la rentrée de Septembre 2024 l'éducateur sportif intervient au sein de l'école pour le temps d'éducation physique. Ces séances sportives sont partagées avec des élèves de l'école sur un planning réfléchi par les enseignants de l'école élémentaire de Bias et l'équipe éducative du DIME. C'est de l'inclusion inversée.

Actuellement, 9 élèves du DIME Les Rives du Lot bénéficient de ce dispositif. Ce sont des jeunes pour qui les équipes éducatives et pédagogiques ont évalué ce projet comme étant bénéfique pour eux. Au cours de l'année, d'autres jeunes peuvent intégrer ce dispositif, tandis que d'autres qui auront bien grandi laisseront leur place et continueront de bénéficier d'un enseignement au sein du DIME Les Rives du Lot ou en classe externalisée collège.

Sur le DIME un enseignant travaillant les compétences des programmes en vigueur et des compétences plus professionnelles prend/prendra alors le relais.

Il s'agit pour l'enseignant spécialisé de :

- Observer et évaluer les élèves pour définir leurs besoins et leurs compétences et éventuellement réajuster leur projet.
- Définir et mettre en place un projet pédagogique individualisé permettant de répondre à leurs besoins en visant le développement et l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, en référence aux programmes en vigueur.
- Mettre en place des situations d'apprentissages adaptées et accessibles visant la socialisation et l'autonomie de l'élève, en lien avec son projet personnalisé d'accompagnement.
- Collaborer avec l'équipe de l'ESMS (équipes pédagogique, éducative, thérapeutique), l'enseignant référent et la famille afin de viser le parcours le plus ambitieux possible pour les élèves.

5.6. SESSAD TSA

➤ Principes

Le SESSAD favorise l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle ainsi que l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques et socio-éducatifs. Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie et d'activité du jeune (domicile, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.

L'accompagnement de l'enfant est organisé autour de son Projet Individuel d'Accompagnement, établi avec la famille et les partenaires externes.

La mission du SESSAD implique d'intervenir auprès du jeune mais aussi de son environnement en proposant aux parents des aides techniques et adaptatives à même de soutenir les capacités spécifiques de leur enfant et d'éviter les handicaps additionnels, l'exclusion.

L'équipe du SESSAD est à disposition des familles et des aidants et leur apporte un soutien et des conseils à toutes les étapes du parcours de l'enfant.

Le SESSAD participe avec la famille à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait partie de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). A ce titre, le SESSAD apporte son expertise à une meilleure compréhension des besoins de l'enfant pour favoriser l'adaptation de son environnement scolaire.

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement global et coordonné :

- En co-construction avec les familles
- Une intervention adaptée et précoce selon les recommandations de l'HAS
- Un programme pédagogique, éducatif et thérapeutique global d'approche comportementale et/ou développemental structuré avec des objectifs précis et hiérarchisés tels que TEACCH, ESDM, ABA avec des réévaluations régulières...
- Approches ciblées sur certains domaines fonctionnels: Rééducations, communication alternative, PECS, groupes d'habiletés sociales, Thérapie Cognitive et Comportementale dans une dimension inclusive et généraliste.

Toutes les actions s'effectuent avec les partenaires et les lieux de socialisation et de scolarisation qui suivent l'enfant et l'adolescent pour une meilleure cohérence et une généralisation des pratiques.

➤ Les objectifs principaux

- Prendre précocement en charge l'autisme tel que le préconise les RBPP
- Valider les compétences d'apprentissages du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture en rapport avec les objectifs des programmes de l'école
- Réduire les manifestations des troubles du comportement par une éducation structurée, un cadre repéré et rassurant et une connaissance de l'environnement
- Augmenter les capacités d'adaptation à l'environnement
- Accroître les capacités de communication verbale et non verbale: utiliser les actes simples de la vie quotidienne, langage oral, codes sociaux
- Mettre en place des outils de communication alternatifs et/ou augmentatifs au langage oral (pictogrammes, photos, classeur de communication, écrits.....)
- Favoriser la socialisation
- Augmenter les compétences d'autonomie

Répartis dans les lieux de vie des jeunes accompagnés ou dans les locaux du SESSAD, les activités proposées aux enfants favoriseront :

- La structuration de l'espace (espaces de travail, espaces de transition...) qui sont utilisés tout au long de la journée lors des activités
- La structuration du temps. (emploi du temps, time-timer...)
- La communication alternative ou augmentative (notamment classeur de communication) en lien avec la famille
- Les séquences à objectif d'apprentissage cognitif (activités scolaires et périscolaires, informatique, arts plastiques,...)
- Les séquences d'apprentissage de l'autonomie (habillage, déshabillage, lacets, toilette, propreté....)
- Le travail sur les sensations
- Le travail sur les émotions

- L'appréhension apaisée des changements de situations
- Les activités d'expression (musique, danse, loisirs de manière générale)
- Les activités psychomotrices (parcours moteur)
- Les habiletés sociales

6. Le projet sportif

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A ce titre, le code du sport indique que « *la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général [...]. L'organisation et le développement des activités physiques et sportives dans les établissements spécialisés et les entreprises accueillant des personnes handicapées font l'objet d'adaptation à la personne* ».

Le cadre légal aborde donc la nécessité des établissements de proposer une pratique sportive. Les activités physiques et sportives sont potentiellement accessibles à tous les jeunes accueillis dans notre établissement. Selon l'activité et la personne qui pratique, des adaptations sont mises en place afin que chaque activité soit accessible à tous.

Objectifs :

- ✓ Développer ou maintenir les capacités physiques des jeunes sur le plan musculaire, énergétique et articulaire
- ✓ Développer les qualités physiques telles que la coordination, l'équilibre, l'agilité, la tonicité...
- ✓ Accompagner les jeunes dans leur développement moteur
- ✓ Accompagner les jeunes pour maintenir ou perdre du poids
- ✓ Prévenir des différentes pathologies liées à la sédentarité
- ✓ Prendre du plaisir dans les Activités Physiques Sportives Adaptées et développer le goût pour l'effort

- ✓ Permettre aux jeunes d'aller vers l'autre grâce à des séances de groupe, des jeux en collectif et des journées de rencontres sportives
- ✓ Apprendre à respecter les codes sociaux et les règles d'un groupe
- ✓ Accompagner les jeunes vers une inclusion dans un club sportif dans le milieu ordinaire
- ✓ Découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles villes, de nouvelles personnes
- ✓ Développer l'image du corps et l'estime de soi
- ✓ Apprendre des valeurs telles que le dépassement de soi, la solidarité, l'entraide, l'esprit d'équipe
- ✓ Découvrir la compétition avec un objectif à réaliser, une valorisation de leur performance et un travail sur l'acceptation de la défaite, de l'échec
- ✓ Découvrir et se perfectionner dans de nouvelles activités
- ✓ Développer le goût pour les activités aquatiques et apprendre à nager
- ✓ Apprendre le schéma corporel

Selon Le code de l'éducation et notamment la loi du 14 avril 2003, « *Nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive [...] s'il n'est pas titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers.* »

Les Activités Physiques et Sportives (APS) proposées dans le cadre du DIME sont conçues, mises en œuvre et évaluées par l'éducateur sportif. Il est titulaire d'un diplôme en Activité Physique Adapté (APA) lui permettant d'exercer dans le secteur médico-social.

La pratique des APS s'appuie sur le projet personnalisé de chaque jeune accueilli sur l'établissement. C'est lors de cette réunion pluridisciplinaire que l'équipe décide, en accord avec l'éducateur sportif, si une pratique sportive doit être mise en place et les objectifs qui y sont liés.

L'équipe éducative est présente sur le terrain afin de soutenir l'éducateur sportif lorsque le nombre de jeunes ou les différentes problématiques le nécessitent.

La municipalité de Casseneuil permet l'accès à certaines installations sportives, en particulier le dojo.

L'établissement est en partenariat avec des associations sportives afin de pouvoir proposer un panel d'activités diversifiées, des locaux adaptés et de compléter le temps de l'éducateur sportif.

L'éducateur sportif, en lien avec d'autres professionnels de l'établissement, et avec l'accord des familles, gère l'association sportive « Cercle Associatif pour le Sport et la Culture » qui est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Chaque jeune est titulaire d'une Licence Sport Adapté prise par l'établissement et qui lui permet de participer aux différentes manifestations organisées par le Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA47).

Les modalités de mise en œuvre peuvent varier afin de coller aux besoins et aux capacités des jeunes. Les activités peuvent être proposées de manière individuelle, duelle ou pour des groupes plus étoffés. La pratique peut se dérouler dans les murs de l'établissement (dans la salle dédiée à cet effet ou dans la cour) ou dans les installations sportives de l'environnement (le complexe aquatique de Villeneuve sur Lot, le dojo de la « Maison pour tous » de Casseneuil...).

Le mi-temps de l'éducateur sportif ne permet pas l'accompagnement de tous les jeunes dans ces objectifs.

7. Le projet médical et paramédical

Le **projet médical et paramédical** dans un établissement médico-social, comme un DIME est une démarche essentielle visant à assurer un accompagnement global, cohérent et adapté aux besoins individuels des jeunes accompagnés et de leur famille. Il repose sur une approche pluridisciplinaire et une coordination entre différents acteurs, en particulier le médecin, les professionnels paramédicaux et la famille du jeune.

N'ayant plus de médecin coordinateur sur le dispositif, nous travaillons avec un maillage réseau important et dédié aux besoins des jeunes accompagnés notamment avec HandiSanté 47.

Coordination des soins médicaux :

- L'infirmière coordonne l'ensemble des soins médicaux en veillant à la continuité et à la cohérence de la prise en charge. Cela inclut la gestion des traitements, les suivis réguliers, et la mise en place de bilans complémentaires si nécessaire.

- **Collaboration avec les autres professionnels de santé** : l'infirmière travaille en étroite collaboration avec les autres professionnels de santé (médecins traitants, spécialistes, etc.) pour assurer une prise en charge optimale.

Propositions thérapeutiques :

- **Psychothérapie et soins psychologiques** : Selon le besoin du jeune accompagné, des actions thérapeutiques peuvent être proposées, telles que des psychothérapies, des entretiens ponctuels.
- **Prescriptions médicales** : un médecin peut prescrire des traitements médicamenteux, des suivis ou des bilans complémentaires pour améliorer la prise en charge de du jeune et de sa famille.

Liens avec d'autres intervenants médicaux :

- L'infirmière établit des liens avec les autres intervenants médicaux extérieurs, tels que le médecin traitant, les spécialistes, ou encore les établissements de soins antérieurs ou postérieurs, afin d'assurer la continuité des soins. Il est essentiel de partager les informations médicales pertinentes, avec le consentement des parents, pour éviter les ruptures dans le parcours de soin du jeune accompagné.

Le **projet médical et paramédical** dans un établissement médico-social repose sur une **approche globale et coordonnée**, qui met en avant l'importance de la collaboration entre les différents acteurs : médecin, équipe pluridisciplinaire, familles et jeunes accompagnés. Il permet un accompagnement individualisé, adapté et évolutif, en veillant à la qualité des soins et au respect des droits et de la dignité des personnes accompagnées. La réévaluation régulière du projet thérapeutique permet de s'assurer que les objectifs restent pertinents et que le jeune accompagné bénéficie d'un accompagnement à la hauteur de ses besoins et de ses aspirations.

8. Les ressources mobilisées

8.1. La formation des professionnels

Tous les professionnels sont sensibilisés aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS). Ils peuvent également bénéficier de formations qualifiantes (PECS, structuration, etc...).

Des temps de supervision et d'analyse des pratiques professionnelles sont instaurés sur l'ensemble du DIME.

La formation des professionnels dans le secteur médico-social, et plus particulièrement sur les spécificités de l'autisme, est d'une importance capitale pour plusieurs raisons :

- **Amélioration de la qualité de l'accompagnement**

Les personnes accompagnées présentent des caractéristiques variées et des besoins spécifiques. Une formation spécialisée permet aux professionnels de mieux comprendre les signes cliniques, les troubles associés (comme les troubles du langage, les troubles sensoriels, etc.). Cette connaissance aide à adapter les interventions, les outils de communication et les approches pédagogiques pour chaque individu.

- **Adaptation des stratégies éducatives et thérapeutiques**

L'autisme se manifeste de manière unique chez chaque individu. Une formation permet aux professionnels de personnaliser les stratégies éducatives et thérapeutiques en fonction des particularités de chaque personne, qu'il s'agisse de l'utilisation de supports visuels, de techniques comportementales, ou encore d'approches spécifiques.

- **Renforcement de la collaboration interdisciplinaire**

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes avec autisme et déficientes, plusieurs professionnels sont impliqués : cadres, éducateurs spécialisés, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, etc.

Une formation partagée sur les spécificités notamment de l'autisme permet de renforcer la collaboration et la cohérence entre ces différents acteurs, assurant ainsi un accompagnement plus global et intégré.

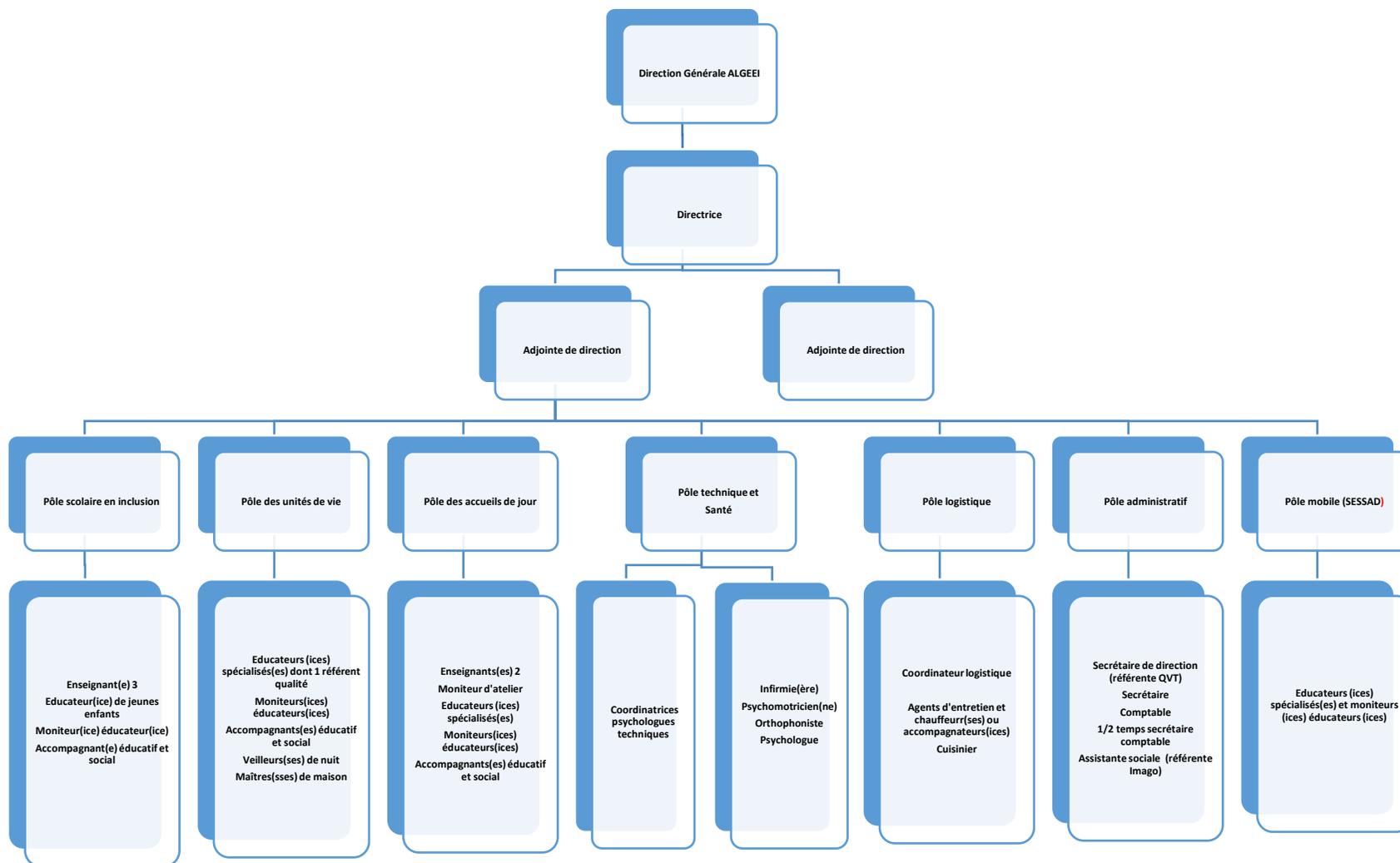
- **Soutien à la famille et aux proches**

Les familles de personnes avec autisme et déficientes peuvent éprouver des difficultés à comprendre le trouble et à mettre en place des stratégies d'accompagnement à la maison. Les professionnels formés à l'autisme peuvent jouer un rôle clé dans le soutien aux familles en leur fournissant des conseils pratiques, des outils pour améliorer la vie quotidienne.

La formation spécialisée sur l'autisme dans le secteur médico-social est un levier fondamental pour améliorer la qualité de vie des personnes avec autisme, garantir des interventions adaptées et efficaces, promouvoir une meilleure inclusion dans la société. En formant les professionnels, on leur donne les outils nécessaires pour répondre de manière personnalisée et bienveillante aux besoins des personnes autistes et de leurs familles.

Cette formation indispensable a un coût important et permet de garder une qualité d'accompagnement et un engagement également dans la démarche de la certification autisme.

8.2. L'organigramme



8.3. Les services généraux et administratifs

De manière très bienveillante, ces professionnels sont le lien indispensable à tout rouage et permet une fluidité de travail et une efficacité indéniable.

Véritable ossature d'un établissement, les personnels logistiques et administratifs sont souvent en première ligne avec les parents que ce soit à l'accueil, au téléphone ou lors des transports.

Ces professionnels permettent de :

- Contribuer à la mise en œuvre des missions et du projet d'établissement
- Offrir les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement aux personnes accueillies
- Rechercher le confort, la sécurité et le bien être des jeunes
- Travailler en lien avec les professionnels de l'accompagnement
- Tenir compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de la population
- Participer aux transports des jeunes
- Echanger, travailler en partenariat et en lien avec les familles
- Participer à la vie institutionnelle aux moments conviviaux du DIME et à leur organisation
- Permettre l'épanouissement des jeunes
- Amener des compétences techniques aux jeunes de la SIPFPro lors de stages internes

8.4. La démarche qualité

La démarche qualité est le processus de mise en œuvre pour implanter un système qualité et s'engager dans une démarche d'amélioration continue et organisée de la prestation. Elle est définie et coordonnée dans une démarche participative de tous les membres du personnel en recentrant l'accompagnement sur leurs missions et en objectivant la qualité des prestations. Elle a pour objectif la valorisation de leur travail ainsi que la formalisation et le développement de nouvelles compétences professionnelles.

Un manuel qualité spécifique à l'établissement est à disposition des personnels. Il regroupe tous les formulaires, procédures et autres modes opératoires qui formalisent le fonctionnement de l'établissement.

Le **CODIR** (comité de direction) est composé de la Directrice, l'adjoint de direction et la coordinatrice. Le référent qualité propose une rencontre mensuelle aux membres du CODIR, voire plus si nécessaire selon l'avancée du plan d'action qualité.

Ses principales missions sont définies ainsi :

- Il décide la politique de communication sur la démarche qualité en accord avec le référentiel associatif,
- Il est garant de l'organisation et de la cohérence de toutes les actions menées dans la démarche qualité,
- Il arrête la politique qualité de l'établissement,
- Il approuve et oriente les plans d'actions qualité.

Le **COPIL** (comité de pilotage) est composé d'un membre de chaque service et se réunit une fois par mois et plus si nécessaire selon l'évolution du plan d'action qualité. Ses membres sont nommés par le CODIR pour une période de 3 ans renouvelable.

Ses principales missions sont définies ainsi :

- Prendre en compte les besoins et les priorités,
- Rendre compte à la direction par le biais du référent qualité des travaux prévus et réalisés par les groupes de travail,
- Veiller à la diffusion pertinente des informations,
- Elaborer les plans d'actions, en termes d'objectifs, actions, moyens, calendriers,
- Piloter et évaluer la mise en œuvre de ces plans d'actions,
- Développer le Manuel Associatif Qualité et l'ensemble des outils de gestion qualité.

Le **référent qualité** est nommé par la Directrice et placé sous son autorité directe.

La fonction est attribuée sans limite dans le temps. Un temps hebdomadaire est prévu pour l'accomplissement de sa fonction. Il prépare et présente l'évolution des travaux de démarche qualité lors des réunions institutionnelles, par mail et lors de temps de réunions si nécessaire.

Ses missions se définissent ainsi :

- Animer le COPIL de l'établissement et la préparation des réunions (élaboration des convocations, des ordres du jour), explicitation des commandes et rédaction des comptes rendus,
- Animer l'équipe des coordonnateurs,
- Co-animer avec le coordonnateur le groupe de travail, si nécessaire,
- Garantir la gestion documentaire,
- Suivre l'avancement des travaux des groupes et des plans d'actions,
- Il a la responsabilité de la bonne diffusion des documents qualité,
- Rendre compte au directeur du déroulement de la démarche qualité.

Les **coordonnateurs des groupes de travail** sont nommés sur proposition du COPIL, pour une période limitée, correspondant au temps nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'Action qui les concerne. Toute personne de la structure, prête à animer un groupe de travail et à gérer un projet, peut être coordonnateur.

Ses missions sont définies ainsi :

- Il est le lien privilégié entre le Référent Qualité et les groupes de travail,
- Il prépare, anime les rencontres de son groupe,
- Il coordonne les travaux du groupe,
- Il est le garant de l'avancement des travaux de son groupe et en rend compte au référent qualité.

Les membres des groupes de travail : la composition en termes de fonctions est définie par le COPIL. Le CODIR arrête la composition définitive des groupes, l'appel à candidature étant privilégié.

Leur mission est de réaliser un travail d'inventaire, de collecte d'informations, de rédaction des documents. Ils émettent des propositions d'amélioration. Ils utilisent les personnes ressources éventuelles.

Les différents processus de la démarche qualité du DIME

La démarche qualité du DIME suit le référentiel qualité associatif.

USAGER	Droit Information et Expression de l'utilisateur	DIE
	Dossier de l'utilisateur et Projet Individualisé	DPI
	Organisation et Continuité de l'Accompagnement	OCA
ETABLISSEMENT	Projet d'Etablissement et/ou de Service	PES
	Partenariat et Mise en Réseau	PMR
	Management de l'établissement et Ressources Humaines MRH	
	Fonctions Logistiques, Sécurité des personnes et des biens, gestion des risques	FLS
	Système d'Informations	SI
	Gestion du Système Qualité	GSQ

Les résultats de l'évaluation externe, le plan d'amélioration de la qualité et la certification autisme nous permettent d'assurer un accompagnement de qualité qui est toujours en construction.

Conscients que la démarche qualité représente une opportunité pour engager une réelle réflexion sur l'amélioration continue d'actions plus adaptées aux besoins des jeunes, nous souhaitons poser un regard objectif sur les pratiques professionnelles de l'établissement pour faire évoluer le travail en équipe, la coopération avec les familles.

De ce fait, le plan d'action qualité sera sur 5 ans et reprendra de façon prioritaire les RBPP concernant les personnes accueillies. En parallèle pourra s'y greffer les travaux de groupes effectués dans le cadre de la certification autisme ainsi que les actions prioritaires d'améliorations.

Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet d'établissement

La démarche qualité permet de déterminer la politique de l'établissement en faisant des choix stratégiques et en fixant des objectifs à atteindre dans le cadre des orientations du projet d'établissement, tout en mettant en exergue la qualité du travail déjà réalisé.

De plus, la grande évolution sur le plan législatif et réglementaire, avec une prise en compte renforcée du droit des personnes accompagnées nous oblige à évaluer continuellement nos actions d'accompagnement et nous inscrire dans une politique territoriale.

8.5. La Qualité de vie au Travail

L'association ALGEEI s'est engagée dans son projet associatif à faire de la qualité de vie au travail un axe d'amélioration et d'attractivité du métier : « la Qualité de Vie au Travail (QVT) s'intègre pleinement dans cette dynamique. Elle repose en effet sur l'engagement de tous et suppose une évolution managériale favorisant une plus grande autonomie laissée à chacun dans la réalisation de son travail ».

Dans cette perspective le DIME Les Rives du Lot a poursuivi son travail et décline le premier axe sur le thème d'un duo sur le service de son choix. Dans le cadre de la QVT il est proposé de découvrir et de mieux connaître le métier de l'autre en passant une journée sur le service de son choix. Cette participation est basée sur le volontariat.

9. Conclusion

L'accompagnement des jeunes en situation de handicap, notamment autistes, au sein du Dispositif repose sur une approche spécialisée et individualisée, intégrant des méthodes d'intervention adaptées aux besoins cognitifs, relationnels, et émotionnels de chaque jeune. Le DIME Les Rives du Lot regroupe plusieurs types de services d'accompagnement, visant à offrir un environnement sécurisant où les jeunes peuvent développer leurs compétences sociales, cognitives, et pratiques, tout en évoluant vers une plus grande autonomie.

Le DIME a pour mission de soutenir des enfants et adolescents et leur famille présentant des troubles du comportement, des difficultés d'adaptation ou des particularités développementales, comme le trouble du spectre de l'autisme (TSA). L'approche repose sur les principes suivants :

- ❖ **Individualisation du parcours** : Chaque jeune bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) élaboré avec sa famille et les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Ce projet est adapté aux spécificités du jeune, prenant en compte ses besoins, ses centres d'intérêt, et ses capacités.
- ❖ **Environnement sécurisant et structuré** : Pour les jeunes autistes en particulier, un cadre stable, structuré et prévisible est essentiel pour réduire les troubles et les comportements défis. Le DIME veille à maintenir un environnement de vie rassurant, avec des repères et des routines, tout en laissant de la place pour des ajustements progressifs vers plus de souplesse.
- ❖ **Adaptation de la communication et des méthodes pédagogiques** : L'accompagnement des jeunes s'appuie sur des méthodes pédagogiques spécifiques, comme l'utilisation de supports visuels, de communication augmentée et alternative (CAA), et d'interventions éducatives structurées, qui aident à compenser leurs difficultés de communication et de compréhension sociale.
- ❖ **Développement des compétences sociales et relationnelles** : Le DIME propose des activités de groupe et des ateliers visant à encourager les interactions sociales, la gestion des émotions, et la régulation des comportements. Ces activités peuvent inclure des scénarii sociaux, des exercices de gestion des émotions, ou des sessions de médiation animale pour favoriser la communication non verbale et la connexion affective.

- ❖ **Soutien aux familles** : L'accompagnement du DIME ne se limite pas aux jeunes mais implique également les familles, qui sont des partenaires actifs dans le projet d'accompagnement. Le DIME propose des réunions régulières, des groupes de parole et un soutien psychologique pour les parents (guidances) afin de les aider à comprendre le fonctionnement et les besoins spécifiques de leur enfant.

L'accompagnement en DIME a pour ambition de développer progressivement l'autonomie des jeunes et d'améliorer leur qualité de vie, avec des objectifs spécifiques :

- ❖ **Favoriser l'autonomie personnelle et sociale** : aider les jeunes à acquérir des compétences pratiques pour la vie quotidienne (hygiène, habillage, repas) et à développer des relations sociales.
- ❖ **Soutenir l'inclusion scolaire et professionnelle** : dans la mesure du possible, le DIME favorise une inclusion partielle ou totale en milieu scolaire ou professionnel, en fonction des compétences et des souhaits du jeune et de sa famille.
- ❖ **Épanouissement personnel et bien-être** : en intégrant des activités valorisantes et sources de plaisir, comme les activités artistiques, sportives, et les interactions avec des animaux, le DIME soutient la confiance et l'estime de soi chez les jeunes.
- ❖ **Renforcer la capacité des familles à accompagner** : en assurant des temps dédiés et un soutien continu pour les familles, le DIME renforce la capacité des parents à accompagner et à soutenir leur enfant dans ses apprentissages.

Le DIME représente une avancée importante dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, notamment autistes, en proposant un cadre souple et évolutif. En combinant un accompagnement individualisé et une inclusion progressive dans le milieu de vie, le DIME permet aux jeunes d'acquérir des compétences essentielles, tout en respectant leur rythme et leurs particularités, et en impliquant étroitement les familles dans chaque étape du parcours.

Annexes

Charte des droits

PE en CAA

Plaquette de présentation SESSAD et DIME